RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 339EAB38-7D7D-8054-81FE-F666974F454C

A.P & PARTNERS
Société par actions simplifiée
au capital de 2 774 100 euros
Siège social : Rue Santos Dumont
ZAC d'Argenson, 86100 CHATELLERAULT
RCS POITIERS : 513 504 647
(« la Société »)

ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT
LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
DU 14 septembre 2026

LES SOUSSIGNÉS :

- La société A.P.FINANCE, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Philippe AURIAULT,
- La société F.A.I.R. Srl, représentée aux présentes par son dirigeant, Monsieur Luca RIZZINI,
- La société INVEST PARTNERS 1886, représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Philippe AURIAULT,
- Monsieur Michel NEVEU,
- Monsieur Philippe AURIAULT,
- La société ORYX, représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Jérôme CONGOURDEAU,

Détenant ensemble 28 241 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée A.P & PARTNERS désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A.P & PARTNERS et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 21 des statuts,

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés, décide à l'unanimité de modifier l'article 14 des statuts comme suit :

ARTICLE 14- DIRECTEUR GENERAL

La collectivité des associés peut nommer, une ou plusieurs personne(s) physique(s) ou personne(s) morale(s) pour assister le Président en qualité de Directeur Général.

La personne morale Directeur Général, est représentée par son représentant légal sauf si, lors de sa nomination ou à tout moment en cours de mandat, elle désigne une personne spécialement habilitée à la représenter en qualité de représentant.

Lorsqu'une personne morale est nommée Directeur Général, ses dirigeants sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civile et pénale que s'ils étaient Directeur Général, en leur propre nom, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

Le Directeur Général personne physique peut être lié à la Société par un contrat de travail.

Paraphe MN Initial LR Paraphe JC DS PA

Docusign Envelope ID: 339EAB38-7D7D-8054-81FE-F666974F454C

Durée des fonctions

La durée des fonctions du Directeur Général, est fixée dans la décision de nomination et ne peut excéder celle du mandat du Président.

Toutefois, en cas de cessation des fonctions du Président, le Directeur Général, conserve ses fonctions jusqu'à la nomination du nouveau Président, sauf décision contraire des associés.

Les fonctions de Directeur Général, prennent fin soit par le décès, la démission, la révocation, l'expiration de son mandat, soit par l'ouverture à l'encontre de celui-ci d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaires.

Le Directeur Général, peut démissionner de son mandat par lettre recommandée adressée au Président, sous réserve de respecter un préavis de trois mois, lequel pourra être réduit lors de consultation de la collectivité des associés qui aura à statuer sur le remplacement du démissionnaire.

Le Directeur Général, peut être révoqué à tout moment, sans qu'il soit besoin d'un juste motif, par décision collective des associés prise à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Cette révocation n'ouvre droit à aucune indemnisation.

En outre, le Directeur Général, est révoqué de plein droit, sans indemnisation, dans les cas suivants :

- interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler une entreprise ou personne morale, incapacité ou faillite personnelle,

- mise en liquidation judiciaire, interdiction de gestion ou dissolution si le mandat est assuré par une personne morale.

Rémunération

Le Directeur Général, peut recevoir une rémunération dont le montant et les modalités sont fixées par décision collective des associés prise à la majorité des voix des associés. Elle peut être fixe ou proportionnelle ou à la fois fixe et proportionnelle au bénéfice ou au chiffre d'affaires.

En outre, il est remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs.

Pouvoirs

Le Directeur Général, dispose des mêmes pouvoirs que le Président, sous réserve des limitations éventuellement fixées par la décision de nomination ou par une décision ultérieure.

Le Directeur Général, dispose du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers dans les conditions fixées par la décision de nomination ou par une décision ultérieure.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés, décide à l'unanimité de nommer en qualité de Directeur Général à compter de ce jour, pour une durée indéterminée :

SOPAC

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 € ayant son siège social Rue Santos Dumont ZAC d'Argenson, 86100 CHATELLERAULT, immatriculée au RCS de POITIERS sous le numéro 107 850 042, représentée par son Gérant Monsieur Pierre-Antoine CORMONT.

Docusign Envelope ID: 339EAB38-7D7D-8054-81FE-F666974F454C

Monsieur Pierre-Antoine CORMONT au nom de la société SOPAC qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour cette société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

La rémunération du Directeur Général sera fixée par une décision ultérieure.

TROISIÈME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance
pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Le 14 septembre 2026

Société A.P. FINANCE Représentée par son Président, M. Philippe AURIAULT	DocuSigned by: Philippe AURIAULT 3FEF461104B34AE...
Société INVEST PARTNERS 1886 Représentée par son Gérant, M. Philippe AURIAULT	DocuSigned by: Philippe AURIAULT 3FEF461104B34AE...
M. Philippe AURIAULT	DocuSigned by: Philippe AURIAULT 3FEF461104B34AE...
Société F.A.I.R. Srl Représentée par son dirigeant, M. Luca RIZZINI	Signed by: [redacted] 89554133609644D...
Société ORYX Représentée par son Gérant, M. Jérôme CONGOURDEAU	Signé par : Jerome CONGOURDEAU 501D23AC069643D...
M. Michel NEVEU	Signé par : Michel NEVEU CDA40D09B0524A1...